

MARCHÉ DE NOËL 2026

Formulaire d'inscription — Exposants

Samedi 5 décembre 2026 · de 11h00 à 19h00 · Chambray-lès-Tours

Date limite de retour du dossier complet le 31 Octobre 2026

Merci de compléter lisiblement l'ensemble des rubriques ci-dessous et de joindre les pièces justificatives demandées en section 6. Tout dossier incomplet ne pourra être validé.

IMPORTANT — Le présent formulaire constitue une demande d'inscription et ne vaut en aucun cas acceptation de la candidature. Il est soumis à l'examen des services du Pôle Culturel, qui adresseront à l'exposant une confirmation écrite (acceptation ou refus) préalablement à la manifestation. Aucune réservation d'emplacement ne peut être considérée comme acquise avant réception de cette confirmation.

1. Identification de l'exposant

Nom / Raison sociale	
Statut (artisan, commerçant, producteur, créateur, association...)	
N° SIRET / SIREN (obligatoire pour les artisans, commerçants, producteurs et créateurs — pour les associations, voir pièces justificatives en section 6)	
Nom et prénom du responsable présent le jour J	
Adresse complète	
Commune / territoire d'implantation de votre activité	
Téléphone	
Adresse e-mail	

2. Nature de l'activité et des produits proposés

Le Marché de Noël de Chambray-lès-Tours privilégie les créateurs, artisans et producteurs proposant des produits fabriqués, conçus ou transformés par leurs soins. Une dérogation peut exceptionnellement être accordée par la Ville pour une offre présentant un intérêt particulier de qualité (voir règlement intérieur).

Catégorie (artisanat, décoration, gastronomie, boissons, autre...)	
Description détaillée des produits vendus / présentés	
Lieu de fabrication / production de vos produits	
Votre démarche (matériaux, savoir-faire, origine des matières premières...)	

Les produits proposés sont-ils fabriqués, conçus, produits ou transformés par vous-même ?

- ☐ Oui, en totalité
- ☐ En partie — préciser la part et l'origine des autres produits :
- ☐ Non — je sollicite une dérogation (voir ci-dessus) : merci de préciser votre argumentaire ci-dessous

Vente de denrées alimentaires / boissons :

- ☐ Non
- ☐ Oui — dans ce cas, l'agrément sanitaire ou la déclaration DDPP en vigueur ainsi que, le cas échéant, l'attestation de formation à l'hygiène alimentaire (HACCP) sont à joindre obligatoirement (voir section 6).

3. Besoins matériels pour le stand

La mairie fournit 1 ou 2 barnums de 3 X 3 mètres et éventuellement 1 ou plusieurs table(s) et grilles caddy pour l'exposition des produits. Le raccordement électrique est également assuré par la mairie pour les exposants qui en ont besoin.

Nombre de barnum souhaité 1 ou 2 maximum	
Nombre de table(s) souhaitées ¹	
Nombre de grilles caddy souhaitées ¹	

Raccordement électrique :

- ☐ Non nécessaire
- ☐ Souhaité — préciser la puissance et le matériel utilisé :

Tout matériel électrique apporté par l'exposant doit être conforme aux normes en vigueur

4. Tarif de l'emplacement

Prix de l'emplacement : 3 € / mètre linéaire (9€/barnum de 3*3)	
Modalités de règlement	

Le tarif de 3 € par mètre linéaire est appliqué à l'ensemble des exposants. Le règlement de l'emplacement est dû après confirmation de l'inscription par la mairie (voir encadré en début de formulaire) et n'est remboursable qu'en cas d'annulation de la manifestation par la mairie (voir section 7).

5. Installation et retrait du stand

- Installation : le samedi 5 décembre 2026, à partir de 9h00, pour une ouverture au public à 11h00.
- Démontage : impérativement après 19h00 et avant 20h30, l'exposant devant restituer l'emplacement propre et débarrassé de tout déchet.
- Aucun véhicule ne pourra stationner sur le site pendant les horaires d'ouverture au public, sauf autorisation expresse des organisateurs.

6. Pièces justificatives à joindre obligatoirement

- ☐ Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle ou associative (selon le statut de l'exposant) en cours de validité, couvrant explicitement l'activité exercée pendant toute la durée de la manifestation.
- ☐ Copie d'une pièce d'identité du responsable.
- ☐ Extrait Kbis, immatriculation au répertoire des métiers ou justificatif SIRET/SIREN pour les artisans, commerçants, producteurs et créateurs ; récépissé de déclaration en préfecture et statuts pour les associations.
- ☐ Pour les denrées alimentaires : agrément sanitaire ou déclaration DDPP, et attestation HACCP le cas échéant.

¹ Dans la limite des stocks municipaux

☐ 2 à 3 photographies de vos produits et, si possible, de votre stand, permettant d'apprécier la qualité et le caractère artisanal de votre offre.

L'attestation d'assurance et les photographies des produits sont des conditions impératives de l'examen de la candidature. Aucun dossier incomplet ne sera étudié.

7. Engagements de l'exposant et conditions de participation

- **Assurance et responsabilité des biens** : l'exposant demeure seul responsable, à tout moment, de ses marchandises, de son matériel et de son stand. La mairie de Chambray-lès-Tours décline toute responsabilité en cas de vol, perte, dégradation ou dommage causé par les intempéries, y compris pendant les temps de montage et de démontage.
- **Responsabilité civile** : l'exposant est seul responsable des dommages corporels, matériels ou immatériels causés à des tiers (visiteurs, autres exposants, biens de la commune) du fait de son activité, de son installation ou de ses produits. Ces dommages doivent être couverts par l'attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle ou associative mentionnée en section 6.
- **Conformité et sécurité** : l'exposant s'engage à respecter les normes de sécurité applicables aux établissements recevant du public (stabilité des installations, conformité électrique et, le cas échéant, des équipements de cuisson)
- **Décoration du stand** : la Ville fournissant le chapiteau, chaque exposant est invité à décorer et mettre en valeur son stand dans l'esprit de Noël, dans le respect des consignes de sécurité, afin de contribuer à l'ambiance chaleureuse et harmonieuse du marché.
- **Conformité des produits présentés** : seuls les produits déclarés dans le présent formulaire et retenus lors de la sélection peuvent être proposés à la vente le jour de la manifestation. Toute présentation de produits non déclarés, ou une part significative de produits de revente non annoncée à l'inscription, pourra entraîner l'exclusion immédiate de l'exposant, sans indemnité ni remboursement.
- **Conformité des produits** : l'exposant certifie que les produits proposés à la vente sont conformes à la réglementation en vigueur (hygiène, étiquetage, affichage des prix, origine, sécurité des produits), et s'engage à détenir toute autorisation requise pour son activité.
- **Règlement intérieur** : l'exposant déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur du Marché de Noël et s'engage à le respecter sans réserve. Tout manquement pourra entraîner l'exclusion immédiate de l'exposant, sans indemnité ni remboursement.
- **Droit à l'image** : des photographies et vidéos pourront être réalisées pendant la manifestation à des fins de communication institutionnelle de la Ville de Chambray-lès-Tours (site internet, réseaux sociaux, supports imprimés). L'exposant qui s'oppose à l'utilisation d'images le concernant est invité à le signaler par écrit au Pôle Culturel avant l'événement.
- **Données personnelles (RGPD)** : les informations recueillies dans ce formulaire sont utilisées exclusivement pour l'organisation et la gestion du Marché de Noël par les services de la Ville de Chambray-lès-Tours et sont conservées pendant la durée nécessaire à cette gestion. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, l'exposant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données, à exercer auprès du Pôle Culturel.
- **Annulation et cas de force majeure** : la mairie se réserve le droit d'annuler, de reporter ou de modifier l'organisation de la manifestation en cas de force majeure, de conditions météorologiques dangereuses ou de consignes des autorités, sans que sa responsabilité puisse être engagée et sans indemnité, hors remboursement de l'emplacement déjà réglé le cas échéant.
- **Exclusion** : la mairie se réserve le droit de refuser une inscription ou d'exclure un exposant du marché, notamment en cas de non-respect du présent formulaire, du règlement intérieur, ou de comportement mettant en cause la sécurité ou le bon déroulement de la manifestation.
- **Absence de valeur d'engagement du formulaire** : le dépôt du présent formulaire constitue une simple demande de participation. Il ne crée aucun droit à l'attribution d'un emplacement et ne vaut pas acceptation de la candidature tant qu'une confirmation écrite n'a pas été adressée à l'exposant par la mairie.

8. Engagement et signature

Je soussigné(e) agissant en qualité de
pour la structure déclare avoir pris connaissance de l'ensemble des conditions et engagements mentionnés dans le présent formulaire et les accepter sans réserve. Je certifie sur l'honneur l'exactitude des informations fournies.

Fait à :

Signature de l'exposant

Le :	(précédée de la mention « Lu et approuvé »)
---	--

Formulaire à retourner complété, signé et accompagné des pièces demandées, au Pôle Culturel — Mairie de Chambray-lès-Tours

Formulaire à retourner à : melge@ville-chambray-les-tours.fr